La terminologie des langues africaines aujourd'hui

Introduction

ien que présentant certaines spécificités, la terminologie des langues africaines s'inscrit pleinement dans la terminologie. Elle en retient les lignes théoriques, elle en applique les principes méthodologiques, elle en adopte les pratiques fondamentales. Ceci étant, elle est une activité qui, dans le cas général, répond à des nécessités impliquées par le développement, celui-ci renvoyant ici à l'économique, au social, au culturel et, naturellement, au linguistique. Ce cadre lui impose une perspective dans laquelle elle est d'une part, une terminologie en raison de son activité d'élaboration théorique et méthodologique, et d'autre part, une terminographie en raison de son activité de confection de lexiques spécialisés.

Chronologiquement parlant, on peut distinguer trois périodes dans l'édification de la terminologie des langues africaines. La période des initiatives solitaires, individuelles ou étatiques, qui prend fin en 1976. Celle des réseaux régionaux, agrégés autour des projets Promotion des langues manding et peul et Lexiques thématiques de l'Afrique centrale, qui se termine en 1983. Enfin, la période actuelle, qui est celle du réseau continental constitué autour du projet Lexiques spécialisés (Lexis), et qui voit le jour en 1983-1984.

Cette terminologie est brièvement décrite dans le texte des pages suivantes, qui appelle quelques remarques. En premier lieu, celui-ci

ne propose pas une histoire de la terminologie des langues africaines, mais seulement une présentation de celle-ci dans sa période actuelle. En second lieu, langues africaines, les langues qui sont ici concernées sont plus précisément des langues négroafricaines, langues des pays de l'espace francophone engagés dans le projet Lexis. Enfin, l'information ici consignée est seulement relative aux fondements sur lesquels prend appui la pratique de la recherche, aux travaux qui sont constitutifs de l'activité terminologique, et aux problèmes que connaît celle-ci dans son évolution.

1. Les fondements

La terminologie actuelle des langues africaines révèle à l'observation les deux principaux fondements que sont la problématique qui lui est spécifique et dans laquelle elle s'inscrit, et la méthode élaborée en adéquation avec celle-ci et selon laquelle elle œuvre.

1.1. La problématique

L'essence de l'entreprise qu'elle constitue au sein du social, les objectifs qui lui sont assignés par ses tenants, enfin les principes auxquels sont soumises ses actions, sont les principaux points autour desquels s'articule aujourd'hui la problématique ici en question.

1.1.1. L'essence de la terminologie des langues africaines réside à la fois dans le culturel et dans l'économique. Elle réside dans le culturel en ce sens que

toute terminologie contribue largement à la promotion de la langue qu'elle concerne. En effet, dans le domaine spécialisé qui est le sien, une terminologie apporte une connaissance de la langue dans laquelle elle est rédigée, elle constitue, dans la fixation par l'écrit, une garantie, s'agissant ici de langues à tradition orale, de la conservation d'un ensemble de termes spécialisés, enfin elle met à la disposition du locuteur des termes aptes à être utilisés, condition indispensable à la vie de la langue. L'essence de la terminologie des langues africaines réside aussi dans l'économique, en ce sens qu'une terminologie facilite largement la communication de l'information au sein des formations spécialisées. En effet, dans ce domaine, celle-ci délimite les contours d'un vocabulaire spécialisé commun aux enseignants et aux apprenants, condition nécessaire à la communication des messages, elle permet aux apprenants de trouver ou de mieux comprendre, mais aussi de fixer dans leur mémoire le sens d'un terme, enfin, en tant que reflet lexical de l'enseignement qui est dispensé, elle constitue un soutien de celui-ci comme complément de l'ouvrage qui le contient.

1.1.2. Les objectifs de la terminologie des langues africaines sont naturellement fixés en fonction de l'essence qui est la sienne. Œuvrant dans un monde où les langues sont, en majorité, inconnues, l'un des objectifs de cette terminologie est, dans le domaine des vocabulaires spécialisés en usage, la connaissance de la langue, celle-ci devant donner, entre autres attributs de ceux-ci, les procédés de formation, les modalités

de signification et les types de désignation attestés dans les termes. Toute terminologie mise à jour devant entrer dans la communication d'un message spécialisé, les langues africaines étant, dans le cas général, et par rapport à d'autres langues comme la langue française, déficientes dans ce domaine, un autre objectif de la terminologie ici en question est l'enrichissement de la langue africaine par recours aux vocabulaires spécialisés de ces autres langues. Un troisième objectif de notre terminologie est l'utilisation effective de la langue africaine, ou, du moins, une stimulation dans le sens de cette utilisation à travers l'existence d'un vocabulaire disponible. On comprend aisément cet objectif quand on le rattache à l'une des deux essences de cette terminologie qu'est la promotion de la langue. Enfin, le dernier objectif ici retenu est la coopération internationale. En effet, telle qu'elle est ici conçue, une terminologie est le lieu où se rencontrent, à travers leur vocabulaire, deux conceptions de la même spécialité, celle de la langue africaine et celle de la langue à partir de laquelle celle-ci s'est enrichie, d'où un lieu de rencontre de chercheurs.

1.1.3. Il est légitime de soutenir que le pragmatisme est la qualité qui réunit les principes de la terminologie des langues africaines. L'un de ceux-ci est la soumission de celle-ci aux normes de la langue, à travers la prise en compte et l'utilisation d'une part, de tous les termes, quels qu'ils soient, relevant de la spécialité en étude, et d'autre part, de tous les types de formation attestés au sein de ceux-ci. Il ne saurait y avoir de terminologie sans l'application de ce principe, si

l'entreprise doit aboutir à une réelle promotion de la langue africaine. Un autre principe de l'activité terminologique est la conformité de celle-ci à l'usage de la langue. On ne saurait accéder aux objectifs de notre terminologie si les terminologies élaborées ne montrent pas une aptitude certaine à être utilisées. De ce fait, quel que soit le respect des normes qu'elles manifestent, celles-ci doivent être rédigées dans l'inscription d'une stricte perspective de la parole. Enfin, dernier principe ici mentionné, l'adéquation aux besoins de la langue est un principe relevant du caractère utilitariste de la terminologie. Dans le cas général, les ouvrages sont ici élaborés en raison des besoins qui s'expriment et qui relèvent de l'intérêt général. Ils ont pour fonction de satisfaire ces besoins et de prendre place dans un processus de communication afin de combler une lacune de celui-ci.

1.2. La méthode

C'est dans la pratique de l'enquête, l'établissement de la nomenclature, la rédaction de l'article et l'assistance informatique, que la méthode aujourd'hui en usage connaît ses principaux domaines.

1.2.1. Dans la même spécialité, l'enquête terminologique est double. Elle est ethnographique et mettra à jour la terminologie dans la langue africaine, elle est savante et aboutira à la terminologie dans la langue française, à partir de laquelle celle-ci sera enrichie. Elle œuvre sur un certain nombre de terrains. Ceux-ci sont d'abord les hommes, agents ou patients de la spécialité, détenteurs de

la tradition, ensuite les textes, textes oraux de tradition orale, écrits scientifiques tels les dictionnaires, les manuels et les articles, mais aussi les lieux, espaces professionnels, simple espace d'interaction entre l'agent et le patient de la spécialité, enfin les temps, temps de la pratique de la profession propice à l'observation, temps de l'inactivité propice à la discussion avec le professionnel. Enfin, l'enquête met en application un certain nombre de techniques. L'observation systématique du milieu spécialisé doit permettre au chercheur de se familiariser avec celui-ci et d'engager une première collecte de termes. Le dépouillement de textes, oraux ou écrits, doit aboutir à l'établissement de premières terminologies. Enfin, l'entretien, non directif, semi-directif, puis directif, avec les professionnels de la spécialité retenue, doit d'une part, donner au chercheur certains textes spécialisés, et d'autre part, lui permettre de compléter et de parfaire les terminologies en constitution.

1.2.2. L'établissement de la nomenclature est marqué par un certain nombre d'opérations. La comparaison des deux terminologies obtenues au cours de l'enquête permet de mettre à jour des analogies et des différences. Apparaissent alors les trois sous-ensembles de termes que sont celui de ceux qui, dans les deux langues, expriment, deux à deux, le même sens, celui de ceux en langue africaine qui expriment, chacun, un sens non exprimé dans la terminologie en langue française, enfin celui de ceux dans cette langue qui expriment, chacun, un sens non exprimé dans la terminologie en langue africaine. Une première

identification des besoins lexicaux de la langue africaine s'effectue dans l'observation de ce dernier sousensemble de termes dans le rapport de ceux-ci avec la réalité africaine. Sont retenus, à travers le sens que chacun d'eux exprime, les termes de ce sous-ensemble qui renvoient à cette réalité. Les sens ici véhiculés demandent donc à être exprimés par la terminologie en langue africaine. Une seconde identification des mêmes besoins peut aussi se faire dans l'observation systématique du milieu spécialisé où le chercheur peut déceler des réalités qui ne sont pas prises en compte par la terminologie en langue africaine, et qui doivent l'être. Interviendra alors l'enrichissement de cette terminologie, qui se fera à travers la création lexicale, dans le respect le plus strict des modalités de la formation des mots attestés dans la langue africaine, et, en dernier recours, à travers l'emprunt, ici aussi, dans le respect le plus strict des conditions dans lesquelles la même langue emprunte. A ce stade, le chercheur dispose d'une nomenclature en langue africaine, constituée des termes collectés et des termes créés ou empruntés, et d'une autre en langue française; il peut donc œuvrer dans l'une ou l'autre des perspectives monolingue ou bilingue.

1.2.3. Dans l'observation d'un article terminologique, on doit distinguer l'information qui résulte de la pratique d'une méthode linguistique, de celle qui résulte de la pratique d'une méthode proprement terminologique. On se limitera ici à la rédaction de la définition qui d'une part, relève d'une pratique proprement terminologique, et d'autre part, constitue, au sein de

l'article, le point par excellence sur lequel sont aujourd'hui concentrés, en vue de sa formalisation, les efforts de la terminologie des langues africaines. Ici, la définition connaît un certain nombre d'objectifs, elle doit être pragmatique et renvoyer à l'objet, elle doit être pédagogique et instruire sur celui-ci, enfin elle doit être encyclopédique, dans les limites de la spécialité en étude. De plus, la définition s'efforce d'éviter la circularité ou d'avoir recours à la synonymie, elle est organisée, pour ne pas montrer un encyclopédisme anarchique, en fonction de critères pertinents pour la spécialité. Enfin, l'élaboration de la définition connaît un certain nombre d'étapes. Elle implique d'abord l'extraction de la signification du terme à travers l'observation comparative de nombreux contextes d'apparition de celui-ci dans le discours spécialisé, ensuite l'identification des traits constitutifs de l'objet du monde perceptible auquel renvoie le terme, celui-ci pouvant montrer plusieurs formes et plusieurs faces. L'élaboration implique aussi la mise à jour des relations qu'entretient l'objet considéré avec les autres objets du milieu en étude, relations d'analogie, de différence, d'impact, de rôle. Elle implique de plus la concertation avec les professionnels de la spécialité en étude dans le triple but de vérifier la connaissance acquise aux deux niveaux du discours et de la réalité, de confirmer celle-ci en ayant recours à de nombreux spécialistes, et de compléter, le cas échéant, cette même connaissance. Enfin, elle implique une formulation en langue de l'ensemble des éléments de connaissance acquis, à travers une synthèse, mais aussi et surtout, une

large prise en compte des modèles formel et informel de la définition en usage dans la langue africaine en étude.

1.2.4. Jour après jour, la terminologie des langues africaines devient une terminologie assistée par ordinateur. L'écriture des langues africaines ne pouvant, dans le cas général, être réalisée à partir des machines à écrire aujourd'hui proposées, la transformation de celles-ci étant quasi impossible en terre africaine, se pose là un réel problème auquel l'usage de l'informatique apporte une solution, un logiciel permettant le dessin, l'intégration dans un alphabet et l'utilisation effective de tout caractère nécessaire à cette écriture. L'enquête terminologique devant proposer à l'analyse un grand nombre de textes, un logiciel permet le stockage de tout le corpus. A l'aide d'un autre logiciel, l'informatique facilite la constitution de la nomenclature, en donnant au terminologue la liste alphabétique de tous les mots utilisés dans le corpus. Les analyses grammaticale et sémantique sont aussi assistées par l'ordinateur, un logiciel permettant, dans la mesure où il est averti des modalités de l'opération désirées, la segmentation des termes retenus, un autre offrant à l'analyste l'ensemble des énoncés dans lesquels apparaît un terme donné, dans le but d'entreprendre l'analyse comparative des sens véhiculés par celui-ci. Il est clair que cet ensemble d'énoncés constitue aussi le corpus idéal duquel le terminologue pourra extraire le ou les énoncés qui, dans l'article, serviront d'exemples. Le chercheur étant en possession de l'information nécessaire à la rédaction de l'article, un logiciel, qui permet d'associer à un mot donné un grand nombre d'informations différentes, permet tout simplement la rédaction de l'article correspondant à celui-ci. Enfin, au terme de son travail, le terminologue peut avoir à supprimer un segment et à le remplacer par un autre, à changer l'ordre de deux éléments dans l'article, à effectuer un changement systématique dans tous les articles, etc. De telles opérations sont entièrement prises en charge par un logiciel.

2. Les travaux

Les travaux de terminologie des langues africaines, réalisés ou en cours de réalisation, montrent une grande diversité, quel que soit l'angle sous lequel on se propose de les observer. On s'efforcera ici de les présenter à travers les différentes rubriques que sont les thèmes auxquels ils sont consacrés, les types d'ouvrages qui sont prévus, et les hommes qui en sont les acteurs.

2.1. Les thèmes

Les thèmes retenus par la présente terminologie sont multiples. Ils ont principalement trait à la santé, à l'économie, à l'enseignement des langues et à celui des matières fondamentales, à l'agriculture, à l'élevage, etc.

2.1.1. Les pays ici concernés étant des pays en voie de développement, les problèmes de santé étant primordiaux, surtout en milieu rural, se pose le problème de l'éducation sanitaire des hommes. Celle-ci

implique nécessairement le passage d'un message qui, pour être non seulement compris mais aussi réfléchi par les intéressés, doit être accompagné de l'ensemble des termes dont il est constitué. On comprend alors aisément le choix prédominant du thème de la santé. Une douzaine de lexiques sont, dans dix pays différents, actuellement en cours d'élaboration. Le thème de la santé proprement dit est retenu par le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, le Congo, la Côte d'Ivoire, le Mali et la Mauritanie. A ce thème principal, on doit rattacher celui de l'éducation sanitaire retenu par le Centrafrique, celui de la santé-hygiène exploité par le Rwanda, celui de la santé primaire choisi par le Cameroun, et ceux, parallèles, de la nutrition et de l'hygiène retenus, respectivement, par le Centrafrique et le Burkina. L'objectif apparaît ici clairement. On doit répondre aux besoins les plus urgents. On s'intéresse donc, soit à un domaine de la santé qu'on privilégie, soit à la santé de manière globale, enfin, à celle-ci et à l'un de ses domaines, qui seront exploités de manière égale.

2.1.2. Jusqu'à une date récente, le développement des pays ici concernés a eu pour axe principal l'économie. Ce n'est que depuis peu qu'on associe à cet axe celui du culturel. Il faut faire remarquer qu'on est encore au niveau de l'intention et qu'aucune stratégie générale n'a, à ce jour, été dégagée et pratiquée. La terminologie des langues africaines est apparue dans ce contexte. Ceci explique qu'après le thème de la santé, l'un des thèmes les plus exploités par les terminologues est celui de l'économie. Cependant, on doit faire remarquer que,

contrairement au thème précédent qui apparaissait dans de nombreux pays, le présent thème n'est retenu que dans quatre pays, avec une forte concentration au Rwanda. En effet, sur la dizaine de lexiques réalisés ou attendus, cinq concernent ce pays. Il s'agit des lexiques de l'économie et du commerce, des industries vinicoles et brassicoles, de la construction, de l'habitat et du cadastre, de la voirie et de la signalisation routière, enfin, de la mécanique. Au sein du thème général de l'économie, on trouve celui du développement communautaire qui implique non seulement l'économique mais aussi le social et qui est retenu par le Centrafrique, ceux de la comptabilité, et de la technique et de la technologie exploités par le Cameroun, enfin, ceux des techniques, des arts et de l'artisanat choisis par le Mali. On doit signaler que, dans ce dernier pays, un thème comme celui des arts et de l'artisanat a trait non seulement à l'économique mais aussi au culturel, et le lexique dans lequel il apparaîtra servira, et au niveau national et au niveau international, dans les domaines de la connaissance de la langue, de celle de la société, dans celui du commerce et du tourisme,

2.1.3. Le domaine général de la société est, lui aussi, largement exploité par la terminologie actuelle des langues africaines. Douze ouvrages sont ici attendus, et les équipes nationales de sept pays sont engagées. On peut distinguer dans ce domaine général un certain nombre de sous-domaines. Il s'agit de celui de la vie publique, celui de la vie privée, celui de l'information et celui du sport. Le domaine de la société

correspond en fait à la vie quotidienne prise dans son ensemble. On dénombre ici neuf thèmes différents. Il s'agit de celui de la vie publique proprement dite retenu par le Bénin, de celui de la politique qui l'était par la Côte d'Ivoire mais qui a été abandonné en raison du départ du terminologue, de ceux de la justice et du droit exploités, respectivement par le Burundi et le Cameroun, de celui de la vie domestique et sociale choisi par le Bénin, de ceux de l'instruction civique et de l'éducation choisis respectivement par le Burkina Faso et le Tchad, de celui de l'information adopté par ces deux derniers pays et par le Mali, enfin de celui du sport retenu par ce dernier pays. L'objectif principal qui, semble-t-il, est ici visé est l'amélioration des rapports entre l'individu et les autres à travers la connaissance de ces rapports. Les terminologies ici en question ont trait principalement aux rapports sociaux, appréhendés au sein de la famille, au sein du groupe social, au sein enfin du couple citoyen-administration.

2.1.4. Les objectifs de la terminologie des langues africaines étant d'une part, la connaissance, et d'autre part, l'utilisation des langues nationales, il lui était nécessaire de s'occuper de l'enseignement de celles-ci, ce qui constitue l'un des facteurs les plus importants de leur intégration dans les systèmes éducatif et administratif. Huit lexiques ont actuellement trait au domaine général de l'enseignement des langues nationales. Le thème de l'enseignement proprement dit est retenu par le Burundi, le Mali, le Niger, le Togo et le Zaïre. Dans ce thème général, apparaissent en premier lieu les aspects linguistiques et les aspects pédagogiques nécessaires

à tout enseignement de langue. Les lexiques attendus pourront servir non seulement dans les établissements de l'enseignement formel, mais aussi dans les actions d'éducation des adultes, alphabétisation de masse ou fonctionnelle, postalphabétisation, etc. Parmi les autres thèmes qui ont trait à l'enseignement des langues, on note celui de la linguistique, retenu par la Côte d'Ivoire, et qui devrait, dans ce pays, servir, en premier lieu, la rédaction des ouvrages tels que les dictionnaires monolingues en langues nationales, et celui de la grammaire exploité par le Niger et le Cameroun. Quand on sait que l'enseignement de toute langue repose en grande partie sur l'existence, dans celle-ci, d'une grammaire et d'un dictionnaire, on comprend l'importance de la rédaction d'une terminologie de la grammaire qui sera utilisée, et en lexicographie, et en didactique.

2.1.5. Si le thème de l'enseignement des langues nationales est largement représenté dans l'activité terminologique d'aujourd'hui, celui de l'enseignement des autres matières n'est pas laissé pour compte. Il apparaît principalement dans les matières qu'on a qualifiées de fondamentales en ce sens qu'elles constituent les bases sur lesquelles se construit la connaissance, et prend appui l'action. Ici aussi, huit lexiques sont attendus. Ceux-ci concernent le thème de l'histoire retenu par le Cameroun, celui de la géographie exploité encore par ce pays, mais aussi par le Centrafrique, celui des mathématiques choisi par ce dernier pays et par le Mali, celui des sciences physiques retenu par la Côte d'Ivoire et le Niger, enfin celui des sciences naturelles, qui aurait bien pu figurer

dans le domaine de la biologie, adopté par l'équipe camerounaise. Les thèmes ici en question révèlent l'effort de la terminologie engagé dans le sens de l'enseignement, en langue nationale, de matières qui jusqu'ici n'étaient enseignées qu'en langue étrangère, ce qui a pour objectifs, d'une part, de promouvoir la langue nationale utilisée, d'autre part, de mettre à la disposition des masses populaires une connaissance réservée jusqu'alors aux seuls citoyens ayant une maîtrise suffisante de la langue étrangère.

2.1.6. On sait que l'économie des pays ici concernés repose essentiellement sur l'un, l'autre, ou les deux domaines que sont l'agriculture et l'élevage. On sait aussi que si les populations détiennent dans ces domaines des connaissances traditionnelles d'une certaine importance, elles se doivent d'acquérir les connaissances modernes techniques et scientifiques nécessaires, en particulier, à l'accroissement de la productivité de leur travail. Ceci impose une formation des hommes, donc un enseignement, d'où l'entrée en scène de la terminologie qui va mettre à la disposition des intéressés des lexiques rédigés dans leur propre langue, ce qui facilitera largement l'acquisition mais aussi la fixation de la connaissance dispensée. Ici encore, huit lexiques sont attendus. Le thème de l'agriculture est retenu par le Bénin et par la Côte d'Ivoire. Celui de l'élevage l'est par la Mauritanie et par le Tchad. Enfin, le Burkina Faso et le Mali exploitent les deux thèmes, séparément précisons-le. Si la pratique de l'agriculture au nord de la zone des savanes pose aujourd'hui des problèmes

certains en raison de l'instabilité du climat, celle de l'élévage au sud de cette même zone devient jour après jour une réalité certaine. Il s'ensuit que le temps n'est plus loin où les pays de cette zone auront besoin, pour la formation de leurs paysans éleveurs, de terminologies de l'élevage en langue nationale. Ils auront alors à leur disposition les lexiques qui sont aujourd'hui en élaboration et qui, en raison des contacts de populations, mais aussi de langues, et du bilinguisme qui est attesté, pourront servir dans un premier temps, avant que d'autres lexiques ne soient rédigés.

2.1.7. La biologie est, on le sait, une science qui détient en elle les fondements sur lesquels prennent appui les interventions de l'homme sur le vivant. En cela, elle revêt une importance primordiale au sein de nombreuses pratiques, comme celle de la santé, celle de l'agriculture, celle de l'élevage, pratiques indispensables à la perspective de développement dans laquelle se situent les pays ici en question. Ici, cinq lexiques sont attendus. Ceux-ci ont trait au thème général de la biologie avec une attention particulière pour la botanique au Burundi et pour l'anatomie au Rwanda, et aux thèmes de la botanique, de la zoologie et de l'ichtionymie en Côte d'Ivoire. Un lexique de l'anatomie servira en premier lieu la pratique de la santé, mais il servira aussi, s'il ne concerne pas seulement l'homme, mais aussi l'animal, la pratique de tout élevage. L'identification des différentes essences végétales des pays d'Afrique Noire devient une urgence, tant au niveau de la connaissance de celles-ci, qu'à celui de l'action sur elles ou à

partir d'elles, l'exemple le plus illustratif étant, à l'heure actuelle, la connaissance et l'utilisation des plantes médicinales, d'où les lexiques de la botanique qui sont en élaboration. Pour un pays comme la Côte d'Ivoire, la connaissance des animaux, mais surtout celle des poissons, revêt une importance primordiale, car, à l'heure où les pays en voie de développement estiment qu'ils doivent maintenant avoir recours à leurs propres potentialités, seule cette connaissance pourra permettre une action sur ceux-ci au profit de l'homme.

2.1.8. Dernier thème général retenu, celui de la culture qui apporte une connaissance des comportements, des mentalités et des croyances spécifiques à une communauté et qui peut permettre une action de l'homme sur ceux-ci. On sait qu'à travers une terminologie, on peut observer l'organisation générale d'un domaine spécialisé à travers les différents objets qu'elle implique et les différents rapports que ceux-ci entretiennent entre eux. Dans cet objectif, sont attendus trois lexiques traitant l'un, de la culture en général, le second, des anthroponymes et des toponymes, et le troisième, de la guerre. Ces trois lexiques sont exploités par la Côte d'Ivoire. Nombreuses sont les ethnies de l'Afrique noire dont les anthroponymes et les toponymes véhiculent un sens qu'on peut qualifier de révélateur, car il informe sur les conditions sociales et historiques dans lesquelles le nom a été donné et sur l'organisation linguistique et sémiotique de celui-ci. Entre autres chercheurs concernés par l'Afrique noire, les historiens

montrent un grand besoin d'une telle connaissance dans la reconstitution du passé des peuples. Quant au lexique de la guerre, dont on peut dire quelques mots, car une première version en est disponible, il est relatif au peuple abouré et il propose la terminologie des instruments et des armes, de la guerre proprement dite, du champ de bataille, du combat et des règles qui le régissent, et de l'organisation militaire. Un tel lexique sera d'une grande utilité pour tout chercheur s'occupant de l'histoire, de la société ou de la langue du peuple considéré.

2.2. Les ouvrages

Divers types d'ouvrages sont, soit réalisés, soit attendus. Ceux-ci peuvent être observés en fonction de l'information terminologique qu'ils donnent, de la langue à laquelle ils sont consacrés, enfin des associations de langues qu'ils proposent à l'utilisateur.

2.2.1. Dans le cas général, les ouvrages prévus doivent donner, d'une part, en tant que nomenclature, une liste exhaustive, en synchronie s'entend, des termes en usage dans la langue au sein de la spécialité en étude; d'autre part, ils doivent fournir, au sein des articles, les informations linguistiques concernant l'entrée, la définition du terme considéré, rédigée dans une perspective encyclopédique limitée naturellement à la spécialité, au moins un énoncé illustratif de l'usage du terme, enfin, le ou les équivalents de celui-ci dans une ou plusieurs autres langues. Ceci étant dit, il est des ouvrages qui, par la force des

choses, ne peuvent en aucun cas offrir l'organisation prévue dans le cas général. En effet, un lexique des anthroponymes et des toponymes ne connaît pas à proprement parler de définitions, au sens terminologique, pour les éléments constitutifs de sa nomenclature, et ne peut donc pas en proposer. Dans ce cas particulier, il devient légitime de se demander si on a vraiment affaire à une terminologie, car il ne s'agit pas ici de l'ensemble des termes en usage dans le discours d'une spécialité donnée. D'autre part, s'il existe effectivement des ouvrages ne proposant qu'une nomenclature dont chacune des unités est accompagnée de son ou de ses équivalents dans une autre langue, ceux-ci sont aujourd'hui considérés comme étant le résultat d'une première étape du travail terminologique, ce qui implique donc qu'ils sont appelés à être complétés dans la perspective aujourd'hui adoptée. On doit aussi mentionner les ouvrages qui, dans leur élaboration, ont bénéficié de la connaissance que peut apporter une nomenclature en langue étrangère, mais qui ne font pas mention des unités de celle-ci en tant qu'équivalents des unités de la langue africaine étudiée, et se limitent à la présentation de la nomenclature dans cette seule langue et des articles relatifs à ses unités. Il est clair que dans ce cas, l'objectif de coopération internationale auquel souscrit la terminologie des langues africaines ne peut être atteint. On ose espérer qu'ici aussi il s'agit d'une étape d'un travail qui doit aboutir à un ouvrage plus complet. Enfin, il est des ouvrages concernant, il faut le préciser, un nombre limité de langues, qui, en raison des difficultés rencontrées dans la rédaction de

l'article par les chercheurs, ne proposeront qu'une nomenclature en langue africaine, suivie pour chacune de ses unités, d'une image et d'un exemple illustratif. Il va de soi que les difficultés rencontrées ne sauraient demeurer indéfiniment insolubles, ce qui laisse espérer que, quand les problèmes qu'elles posent seront résolus, l'article terminologique sera complété et répondra ainsi aux conditions de la perspective actuelle.

2.2.2. Nombreux sont les groupes linguistiques qui sont représentés dans les travaux actuels de terminologie des langues africaines. Le groupe des langues kwa, qui occupe une large bande côtière allant de la Côte d'Ivoire au Nigéria, est largement présent. Il est exploité par l'équipe de Côte d'Ivoire à travers les langues abouré, agni, attié et baoulé, par celle du Togo dans les langues éwé, enfin par celle du Bénin à travers les langues du continuum gbe que sont l'aja, le gun, le tofin, le saxwe, le xlwa et le xweda. Le groupe des langues gur apparaît dans les travaux du Bénin avec le baatonu, dans ceux du Burkina Faso, naturellement, où ces langues sont le plus attestées, avec le more et le gulimancema, dans les travaux de la Côte d'Ivoire avec le sénoufo, enfin dans ceux du Togo avec le kabyè. Sont donc présents ici, compte tenu du fait que les parlers senoufo sont attestés de part et d'autre de la frontière entre le Mali et la Côte d'Ivoire, tous les pays dont les habitants font usage de l'une ou l'autre des langues attestées de ce groupe. Le groupe des langues ouest-atlantiques, principalement concentré à l'ouest du continent, en Mauritanie, au Sénégal, en Gambie, au Sierra Leone, en Guinée, en

Guinée Bissau et au Libéria, mais dont le peul est attesté sur une bande de terrain allant de la vallée du Sénégal jusqu'au Cameroun et au Soudan, est présent dans les travaux ici en question à travers le wolof exploité en Mauritanie et les parlers peul que sont le pulaar retenu par ce même pays et le fulfulde qui l'est par le Burkina Faso, le Mali et le Niger. Le groupe des langues mandé attesté au Mali principalement, mais aussi en Mauritanie, en Guinée, en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso, etc., est représenté dans nos travaux de terminologie par le bambara exploité par le Mali, le soninké qui l'est par ce même pays et par la Mauritanie, le dioula qui est retenu par la Côte d'Ivoire et par le Burkina Faso, enfin le san et le bobo qui sont en étude dans ce dernier pays. Le groupe des langues kru, qui occupe l'ouest de la Côte d'Ivoire et le sud-est du Libéria. n'est représenté en terminologie que par les deux langues très proches l'une de l'autre que sont le koyo et le godié et qui sont retenues par l'équipe de Côte d'Ivoire. Les langues oubanguiennes, principalement parlées au Centrafrique, mais qui le sont aussi au nord du Zaïre et du Congo, à l'est du Cameroun et à l'ouest du Soudan, enfin au sud du Tchad, ne sont représentées dans les travaux ici en question que par le sango, largement exploité par les équipes du Centrafrique, en raison du caractère véhiculaire dont il est doté et qui en fait d'une part la langue parlée par la majorité de la population et d'autre part la langue nationale du pays. Contrairement à la présentation par groupes qui a prévalu dans ce qui précède, on parlera ici de la famille nilosaharienne à propos d'un certain

nombre de langues, en raison de la complexité de leur classification impliquée par la configuration éclatée qu'elles offrent sur une bande de terrain «savano-sahélienne» allant de l'Atlantique au Pacifique. Cette famille est représentée dans nos travaux par le zarma et le haoussa qui sont retenus au Niger et par le kanembu et les dialectes sara qui le sont par le Tchad. Concluons maintenant avec les langues bantoues, qui sont attestées sur une vaste sous-région couvrant, à l'exception du désert du Kalahari, le triangle limité par le Cameroun à l'ouest, le Kenya à l'est et la pointe du continent au sud, et qui sont dignement représentées en terminologie des langues africaines. Le ciluba, le kiswahili, le kikongo et le lingala, qui sont les langues nationales du Zaïre, sont retenus par l'équipe de ce pays, les deux dernières langues mentionnées l'étant aussi par l'équipe du Congo. Le basa et le duala sont exploités au Cameroun; enfin le kirundi et le kinyarwanda, qui sont en fait deux parlers de la même langue avec une intercompréhension quasi totale entre les locuteurs, le sont respectivement au Burundi et au Rwanda, où ils ont statut de langues nationales et officielles et sont parlés par plus de huit millions de locuteurs.

2.2.3. Les ouvrages de terminologie des langues africaines sont soit monolingues, soit bilingues, soit enfin bi-monolingues. Il est des pays où la promotion des langues nationales et l'intégration de celles-ci dans les systèmes éducatifs impliquent que la langue nationale apparaît non seulement comme objet d'enseignement mais aussi comme moyen de communication au sein des

enseignements quels qu'ils soient. Il en est d'autres où la même action de promotion et d'intégration implique que la langue nationale apparaît seulement comme objet d'étude et, dans certains cas, comme objet d'enseignement; la langue à travers laquelle est proposée la connaissance ou est dispensé l'enseignement étant une langue étrangère, le français en ce qui nous concerne. Sans vouloir généraliser, il est, semble-t-il, possible de trouver dans ces deux perspectives l'explication des choix monolingues ou bilingues des équipes de terminologie. Ceci étant dit, si les ouvrages monolingues ou bilingues sont conçus tels que le sont les ouvrages ainsi qualifiés traditionnellement (les premiers n'offrant qu'une seule et unique langue, les seconds proposant les entrées en langue africaine et les articles en français), les ouvrages bi-monolingues montrent une certaine originalité, au moins dans leur fonction, en ce sens qu'ils s'efforcent de satisfaire toutes les exigences d'une terminologie constituée d'actions, certes en faveur des langues africaines, mais sans pour cela priver celles-ci de leurs rapports avec les langues étrangères, ou rebuter l'utilisateur qui ne maîtrise pas la langue retenue. L'ouvrage bimonolingue concentre en lui deux ouvrages monolingues, l'un en langue africaine, l'autre en français. Le premier donne l'entrée et l'article dans une langue africaine, suivis d'une «sortie», équivalent en français de l'entrée. Le second donne, de la même manière, l'entrée et l'article en français, suivis d'une sortie, équivalent en langue africaine de l'entrée, les sorties de la partie en langue africaine apparaissant dans leur totalité dans la nomenclature en langue française, et celles de la partie en langue française se retrouvant, de la même manière, dans la nomenclature en langue africaine.

2.3. Les hommes

Les hommes qui sont les acteurs de la terminologie des langues africaines peuvent être présentés selon deux angles différents, celui de la nature de la formation qu'ils ont reçue, ou celui de l'organisation des équipes qu'ils constituent et de la vocation des institutions auxquelles ils appartiennent.

2.3.1. En matière de formation, il convient de distinguer celle qui est impliquée par un enseignement formel, celui-ci étant constitué, en ce qui concerne la tradition française, des différents niveaux reconnus que sont le primaire, le secondaire et le supérieur, de celle qui l'est par un enseignement non formel, constitué quant à lui de stages et de séminaires principalement. Parmi les terminologues aujourd'hui en activité, rares sont ceux qui sont issus d'un enseignement formel de lexicographie, et encore plus rares sont ceux qui sont issus d'un enseignement formel de terminologie. Dans le cas général, la formation dans cette discipline a été acquise au sein d'enseignements non formels. Il s'agit des stages de lexicographie et de terminologie de Bordeaux (1984 et 1985) et des séminaires de Ouagadougou (1986) et de Kinshasa (1986), tous organisés par l'Agence de coopération culturelle et technique. Le terminologue africain d'aujourd'hui est donc, dans le cas

général, un praticien venu d'une autre discipline pour laquelle il a été formé au sein de l'enseignement formel. Celle-ci peut être la linguistique, la littérature, la pédagogie, etc. Le gros noyau des terminologues est constitué de praticiens dotés d'une licence, d'une maîtrise ou d'un diplôme d'études approfondies de l'enseignement supérieur. Au-dessus de ceux-ci, du point de vue du niveau de formation, on trouve un groupe non négligeable de chercheurs dotés d'un doctorat. Enfin, il faut signaler que certains praticiens sont venus de l'enseignement primaire à la terminologie, ils n'ont donc, du point de vue de l'enseignement formel, qu'une formation d'instituteur, ce qui, apparemment, ne semble pas être pour eux un handicap, leur production se révélant être d'un niveau tout à fait acceptable. Outre la formation en terminologie, les chercheurs d'aujourd'hui ont reçu une formation en informatique devant instituer une terminologie des langues africaines assistée par ordinateur. Ici aussi, il s'agit d'enseignements non formels, encore organisés par l'ACCT, dispensés au sein des stages de Montréal (1987) et de Bordeaux (1987) qui constituaient, chacun, une initiation à l'informatique et à son utilisation en terminologie, du stage de Bordeaux (1988) qui a montré les applications effectives et possibles de l'informatique à la lexicographie et à la terminologie, enfin du stage de Bordeaux (1990).

2.3.2. S'il est reconnu que la terminologie des langues africaines s'élabore en association entre les terminologues et les professionnels de la spécialité retenue, il ne faut pas en

déduire que les équipes africaines sont des équipes mixtes constituées de terminologues et de professionnels. Dans le cas général, les équipes africaines de terminologie sont avant tout des équipes de terminologues. La participation des professionnels apparaît dans des consultations. Pour prendre un exemple concret, au cours de l'élaboration d'un lexique de la santé, le terminologue fait de la terminologie et le médecin fait de la médecine, ce dernier ne faisant de la terminologie que quand le terminologue a recours à lui. Le lexique n'est pas élaboré par un terminologue et un médecin œuvrant ensemble en terminologie. L'équipe est donc avant tout une équipe de terminologues, en tant que spécialistes de la langue, qui consultent le professionnel de la spécialité de manière aussi régulière que possible.

Les institutions au sein desquelles s'élabore la terminologie des langues africaines sont, dans le cas général, des institutions d'état. Elles sont officiellement chargées de la promotion des langues nationales et de l'intégration de celles-ci dans les rouages de la nation. Elles ont, dans certains cas, été créées dans ce but et, dans d'autres, se le sont vu attribuer. Elles ont plus ou moins de pouvoirs dans ce domaine selon les fonctions que leur a attribuées le législateur. Ces pouvoirs vont de la simple préparation des choses, en vue d'intégrer les langues, à l'introduction proprement dites de celles-ci dans les systèmes administratifs et éducatifs ou même vont à l'entretien des langues en usage à travers leur modernisation et leur enrichissement. Pour ne donner que quelques exemples, on mentionnera, pour l'Afrique de

l'Ouest, l'Institut des langues nationales de Nouakchott (Mauritanie), la Direction nationale de l'alphabétisation fonctionnelle et de la linguistique appliquée de Bamako (Mali), l'Institut de linguistique appliquée d'Abidjan (Côte d'Ivoire) ou le Centre national de linguistique appliquée de Cotonou (Bénin), et, pour l'Afrique centrale, l'Institut de linguistique appliquée de Bangui (Centrafrique), le Centre de recherche et d'étude anthropologiques de Yaoundé (Cameroun), le Centre d'études linguistiques théoriques et appliquées de Kinshasa (Zaïre) ou l'Université du Tchad à Njamena.

3. Les problèmes

Il n'est pas de science sans problème. On dira même, en allant plus loin, que l'une des sources du savoir scientifique réside dans le problème. Cependant, on se doit de nuancer cette affirmation, car le problème qui est source de savoir est un problème technique, et tout problème n'est pas nécessairement technique. Le problème peut être un problème matériel et, dans ce cas, il est plutôt de nature à freiner l'édification du savoir scientifique. La terminologie des langues africaines connaît les deux types de problèmes ici mentionnés.

3.1. Les problèmes techniques

Les problèmes techniques qui, à l'heure actuelle, sont mentionnés en terminologie des langues africaines sont relatifs, d'une part, à la

disponibilité des professionnels de la spécialité qui fait l'objet d'une recherche terminologique, d'autre part, aux différences attestées entre la culture à laquelle appartient la langue française et celles dont relèvent les langues africaines ici concernées, enfin, à la connaissance, tant immédiate que scientifique, de celles-ci.

3.1.1. Dans l'élaboration de sa terminologie, le spécialiste de la langue qu'est le terminologue a nécessairement recours au représentant de la spécialité en étude qu'est le professionnel. Le problème que pose cette obligation réside dans le manque de disponibilité de ce dernier. Ce problème, il faut d'emblée le dire, n'est pas propre aux équipes œuvrant en terminologie des langues africaines; il est un problème de la terminologie. En effet, dans le cas général, au cours de la confection d'un lexique, l'équipe que forment le terminologue et le professionnel n'est réelle que quand le professionnel quitte sa spécialité, vient à la terminologie et se fait ainsi terminologue, certes doté de la connaissance du professionnel. En dehors de ce cas de figure, le terminologue demeure terminologue et exerce sa profession, mais le professionnel ne l'est plus, il revient à sa propre profession. Il s'ensuit que, quel que soit le cas de figure, le terminologue demeure terminologue, il fait toujours de la terminologie, alors que le professionnel doit être tantôt professionnel tantôt terminologue. Selon l'évolution de la rédaction du lexique, prise en charge bien sûr par le terminologue et donc selon les besoins de celui-ci, il devra quitter sa profession pour la

terminologie. Avouons que, quand on est passionné par son travail, et il n'y a pas de raison que le professionnel ne le soit pas par le sien, il faut une bonne dose de motivation pour le quitter dans le but de s'adonner à autre chose. Le terminologue doit admettre que le professionnel soit plus attaché à sa spécialité qu'à la terminologie et que le passage de l'une à l'autre ne peut être que le résultat d'un effort personnel. De ce fait, il apparaît vain de parler du manque de disponibilité du professionnel: ce manque devant toujours être observé, il faudra toujours œuvrer en fonction de cette donnée. La solution réside ici dans la motivation du professionnel. Plus celui-ci sera motivé, plus il sera disponible. Il appartient donc au terminologue de trouver les voies et les moyens - intellectuels, déontologiques, financiers, etc. - à mettre en œuvre afin d'obtenir cette motivation.

3.1.2. La vision du monde est un fait de culture, celle qui apparaît dans telle langue est rarement identique à celle qui apparaît dans telle autre. La différence est indéniable quand les langues en question sont le français d'une part et une langue africaine de l'autre. Cette différence constitue un problème pour certains terminologues des langues africaines, en ce sens que quand sont établies la terminologie en langue française, à travers l'enquête savante, et celle en langue africaine, à travers l'enquête ethnographique, la comparaison des deux terminologies, à travers leurs termes constitutifs s'avère dans certains cas impossible en raison de l'absence de rapport ou de concordance entre les sens véhiculés

de part et d'autre. Si on peut admettre qu'il y a ici un problème, on doit aussi admettre que celui-ci sera toujours présent dès lors qu'on travaille sur deux langues appartenant à des cultures aussi différentes que celles qui sont ici concernées. La solution semble donc résider ici dans un effort en vue d'une réduction des effets de la différence attestée. Dans cette perspective, et en partant du principe qu'il n'est nullement nécessaire qu'une concordance soit constatée entre les sens exprimés dans les deux terminologies, un certain nombre d'actions semble devoir s'imposer. En premier lieu, doit être entrepris un recensement exhaustif - en synchronie s'entend - des termes de la spécialité, en usage tant dans la langue française que dans la langue africaine. En second lieu, les sens véhiculés par ces termes doivent être extraits avec une grande minutie en tenant compte d'un grand nombre d'usages de chacun d'eux. Ceci permettra d'identifier les différences réelles entre les deux terminologies et d'exclure celles qui, en fait, n'étaient dues qu'à une enquête et une analyse incomplètes dans l'une ou l'autre des deux langues en question. Enfin, interviendra l'action néologique, tant dans la langue africaine, que dans la langue française, si toutefois le terminologue désire aboutir à un lexique bi-monolingue dans lequel apparaît de manière aussi claire que possible un isomorphisme entre les deux langues en présence, dans le but de compléter, en fonction des besoins de la réalité africaine, la terminologie de chacune des langues en fonction de celle de l'autre. Il ne faut pas perdre de vue que la terminologie n'est pas une science exacte et que du

terminologue, dépend largement la valeur du travail terminologique.

3.1.3. Multiples sont les problèmes techniques qui ont trait à la connaissance de la langue. L'un de ceux-ci est le choix du parler auquel sera consacrée la terminologie. Nombreuses sont les langues de l'Afrique noire qui comptent un grand nombre de parlers. Si la terminologie doit être élaborée dans l'un de ceux-ci, il va de soi qu'une telle décision impose au préalable la connaissance de l'ensemble des parlers, ce qui, ensuite, permettra le choix de l'un d'eux. Or, à l'heure actuelle, on a, dans le cas général, non pas une connaissance scientifique, mais une connaissance immédiate et, quelquefois, seulement intuitive des parlers de telle ou telle autre langue. Un choix effectué en dehors d'une telle connaissance peut réserver des surprises désagréables au terminologue. Celui-ci peut en effet aboutir, pour ne prendre que deux exemples, à une terminologie puisant dans plusieurs parlers et ainsi caractérisée par son hétérogénéité ou à une terminologie relative au parler le moins usité et qui ne sera donc pas représentative de la langue retenue. Un autre problème qui se pose est celui de l'orthographe des entrées. Celui-ci se pose aux terminologues qui entreprennent une recherche dans une langue qui n'a pas encore été décrite, ou qui ne l'a pas été suffisamment. Il ne s'agit donc pas seulement d'un problème d'orthographe des entrées, mais d'un problème de transcription de la langue. Ici le chercheur se trouve tout simplement en possession d'un ensemble de termes qu'il ne sait pas écrire. La rédaction de la définition

terminologique constitue elle aussi un problème. Il n'y a pas, en matière de lexicographie des langues africaines, une tradition établie dans ce domaine. Malheureusement pour cette lexicographie, les auteurs, dès lors qu'ils ont donné le correspondant français d'un mot en langue africaine, ont, dans la majorité des cas, exclu la définition de la rédaction de l'article. Il s'ensuit que les terminologues d'aujourd'hui se trouvent désarmés face à ce problème. Il faut donc innover et les conditions de l'innovation résident, à notre avis, dans la connaissance de la langue, car il n'est pas de langue qui ne détienne les possibilités de l'explication et de la définition. Il y a là, non pas un problème de rédaction de la définition, mais un problème de recensement et de formalisation des procédés de la définition dans la langue. Ces procédés sont utilisés spontanément par tout locuteur de celle-ci, et il appartient donc au terminologue de les exploiter dans la rédaction des articles. Enfin, dernier problème qui sera ici présenté, l'absence d'une métalangue grammaticale qui handicape largement le terminologue dans la rédaction de l'article, en lui interdisant de nommer toute unité ou entité de nature grammaticale. En d'autres termes, le problème qui est posé est celui de l'absence d'une terminologie de la grammaire dans la langue africaine en étude. Il est clair que tant que celle-ci ne sera pas rédigée dans cette langue, aucun enseignement de grammaire ne pourra être dispensé, aucun lexique contenant des informations de nature grammaticale ne pourra être confectionné. En fait, pour conclure sur les problèmes techniques qui ont

trait à la connaissance de la langue, on doit se dire, encore et toujours, que le lexique est un ouvrage qui propose des connaissances acquises ailleurs. Si celles-ci ne le sont pas, le lexique ne peut être confectionné. Deux voies s'offrent au terminologue, celle de la rédaction d'une terminologie, dans une langue sur laquelle il détient toute connaissance nécessaire à son entreprise ou celle de la rédaction d'une terminologie dans une langue scientifiquement non connue. Dans ce cas, il doit, parallèlement à son travail terminologique, réaliser une recherche sur la connaissance de la langue, recherche dont il utilisera les résultats en terminologie.

3.2. Les problèmes matériels

Les problèmes matériels qui, aujourd'hui, se posent à la terminologie des langues africaines, concernent essentiellement les moyens financiers dont elle dispose, les conditions sociales dans lesquelles elle œuvre, et la volonté politique dont elle est l'émanation.

3.2.1. Il est connu que la recherche scientifique ne dispose jamais de moyens financiers à la hauteur de ses ambitions, à moins que les chercheurs ne manquent d'imagination, ce qui aurait pour conséquence une réduction de leurs besoins en la matière. La terminologie des langues africaines n'échappe pas à ce constat, bien plus, elle en est une illustration très honorable. En effet, si, en tant que fonctionnaires de l'État, les terminologues perçoivent un salaire, de manière plus ou moins régulière en raison de la crise économique qui

sévit sur le continent, le financement du matériel nécessaire à la recherche, la rémunération des détenteurs de l'information avec lesquels le chercheur travaille, la prise en charge des déplacements que celui-ci doit effectuer à l'intérieur du pays, ne sont jamais assurés de manière satisfaisante par le budget alloué à la recherche terminologique. Il est clair que ceci entrave largement la bonne évolution du travail. Entre autres problèmes qui pourraient trouver une solution dans un financement satisfaisant des travaux, il faut mentionner celui de l'indisponibilité des professionnels de la spécialité en étude. En effet, si ceux-ci ne sont pas motivés pour le travail terminologique, c'est en grande partie en raison de la rémunération insuffisante qui leur est proposée en contrepartie de leur participation. Si celle-ci était plus importante, la collaboration de ceuxci serait assurée. On mesure l'importance du problème financier, quand on sait qu'il ne saurait exister de terminologie acceptable sans la collaboration du professionnel.

3.2.2. Rares sont les terminologues des langues africaines qui font de la recherche terminologique à plein temps. Dans le cas général, ils font de la recherche, mais aussi de l'enseignement et/ou de l'administration. La terminologie ici en question étant une science jeune, il faut ajouter, à cela, que nombreux sont les praticiens qui, parallèlement à leurs activités professionnelles, sont engagés dans un cursus universitaire en vue de l'obtention d'un diplôme. Il y a là une dispersion des activités du chercheur qui ne favorise ni la concentration nécessaire à l'innovation ni la continuité

indispensable à la rédaction. D'autre part, en raison des avantages et des privilèges qu'elles procurent, la haute fonction administrative et la fonction politique sont très prisées en Afrique noire. Or le titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur, un doctorat par exemple, a de fortes chances d'être appelé par le gouvernant à assumer une telle fonction. C'est ainsi que, quand ils reviennent au pays, munis d'un tel diplôme, certains chercheurs qui auraient pu constituer la tête d'une équipe travaillent quelques années, se font connaître, puis quittent le domaine des langues nationales pour un autre domaine dont les activités sont plus en vue. Enfin, il ne faut pas oublier que, compte tenu du caractère élargi de la famille, des conditions climatiques qui entraînent l'exode des campagnes vers les villes, et du chômage qui sévit dans celles-ci, tout individu qui perçoit régulièrement un salaire est nécessairement, en terre africaine, un soutien de famille, ou le devient s'il ne l'était pas. Ce faisant, il devient responsable de tout problème pouvant se poser à n'importe quel membre de la famille élargie dont il a la charge. Dans un tel cas, qui relève de la norme, on est loin d'une situation qui favorise la recherche terminologique. On se limitera à ces trois exemples qui illustrent bien, à notre avis, les conditions sociales dans lesquelles évolue notre terminologie.

3.2.3. Dans le cas général, il manque aux pays d'Afrique ici concernés une politique des langues nationales conçue et élaborée en fonction de l'intérêt général au même titre que toute autre politique économique, sociale, culturelle ou étrangère. Il manque aussi à ces mêmes pays une

législation des langues fixant le statut et le rôle de chacune d'elles, et le lieu et le niveau de son utilisation dans les systèmes éducatif et administratif. Il s'ensuit qu'il manque à ces pays une direction, une organisation et une administration de l'ensemble des actions entreprises en faveur des langues nationales. Cet état de choses semble trouver son explication dans la connaissance insuffisante du rôle que peuvent jouer les langues nationales dans les stratégies de développement économique et social. Il en résulte une relégation de celles-ci à un second plan. Un tel contexte n'est pas de nature à favoriser la bonne marche des travaux de terminologie. Ceci étant le cas général, il faut signaler les cas des pays qui se situent de part et d'autre de celui-ci, à ses deux extrémités. Il est des pays qui, au lendemain des indépendances, dans un élan d'africanisation, au demeurant tout à fait légitime, se sont lancés dans une politique des langues dont l'ambition contrastait avec le peu de moyens humains, scientifiques et matériels détenus. Les problèmes ne se sont pas fait attendre. Ils n'ont, hélas, pas trouvé de solution. Par contre, il est d'autres pays qui, à la même époque, dans une politique d'unification de la nation motivée par la multiplicité ethnique et linguistique, option non moins légitime, ont retenu la seule langue française et ont favorisé toute action en vue de la consolidation et de l'expansion de celle-ci, excluant ainsi les langues nationales de toute politique de l'État et laissant le soin aux seules initiatives individuelles d'agir en leur faveur. Aujourd'hui, après une trentaine d'années d'indépendance, la volonté politique n'apporte pas aux langues nationales

l'appui dont elles ont besoin, même si, dans ces deux cas extrêmes, les choses ont évolué, les premiers pays cités observant une pause et réorganisant leurs actions en tenant compte des problèmes rencontrés, les seconds accordant progressivement aux dites langues nationales l'importance qui leur revient. La terminologie des langues africaines œuvre dans ce contexte, elle en subit les inconvénients, quel que soit le cas ici considéré, qu'il s'agisse d'une situation caractérisée par un manque d'organisation ou d'une autre montrant un excès ou, au contraire, une insuffisance de l'engagement de l'État.

Nazam Halaoui Abidjan, Côte d'Ivoire.

Bibliographie

Bulletin de l'AELIA, 1983, n° 6, Paris, AELIA.

Clas A. (sous la direction de), 1985: Guide de recherche en lexicographie et terminologie, Paris, ACCT.

Coopération linguistique. Actes de la conférence internationale, 1989. Abidjan, 22-26 février 1988, Paris, ACCT.

Halaoui N., 1987: «Le bilinguisme dans la rédaction du lexique spécialisé», dans *Bofcan*, 1987, n° 8.

Halaoui N., 1989: Questions de méthode en terminologie des langues africaines, Paris, ACCT.

Halaoui N., 1990: «La terminologie des langues africaines. Esquisse d'une problématique», dans *Méta*, 1990 (à paraître).

La lettre Lexis, 1985: Paris, ACCT, nº 1.

Les problèmes de la terminologie dans les langues africaines, 1982, Nairobi, Unesco.

La recherche linguistique, l'emploi et l'enseignement des langues en Afrique: les moyens de renforcer la coopération entre les états. Actes de la conférence internationale, 26-30 avril, Yaoundé (Cameroun), s.d., Paris, ACCT.

Promotion des langues manding et peul. Structures et méthodes du projet de promotion des langues manding-peul, 1983: Paris, ACCT.

Réunion technique des coordonnateurs chargés des projets de coopération linguistique, 1984: Celhto-Niamey (Niger), 20-23 février 1984, Paris, ACCT.

Séminaire régional de coordination et de perfectionnement Dimo-Lexis Ouagadougou, 1986: Paris, ACCT.

Séminaire régional de coordination et de perfectionnement Dimo-Lexis Kinshasa, 1986: Paris, ACCT.

Tchitchi T.Y., 1986: «Langues africaines et problèmes de terminologie», dans Langage et devenir, 1986, n° 3.